

MAISON DE VILLE

IMMOBILIER

BARÈME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 01/03/2025

TRANSACTION

Pour un prix de vente inférieur ou égal à 170000€ : une rémunération forfaitaire de 8000€ TTC.

Pour un prix de vente supérieur ou égal à 171000€ : 4,9% TTC du prix de vente.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Société MAISON DE VILLE, SARL au capital de 1000€ - Siège social : 39, rue des Trois Frères Barthélémy 13006 Marseille - RCS Marseillen°901343285- Carte professionnelle. Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CP113102021000000152 délivrée par CCI Marseille Provence.
Garant : GALIAN ASSURANCES

YES!